

ROYAT URBAN TRAIL 2018 4^{ème} édition.

4 NOVEMBRE 2018.

ROYAT URBAN TRAIL ORGANISATION (Paris lionel)

(6 bld de la Taillerie, Villa Prado 63130 Royat).

*Mail : l.paris96@laposte.net Tel : 06/62/20/78/26.

*Club partenaire : Royat Urban Trail running club.

*TEST EVENT projet **TTN** (trail tour national 2019/2020).

*Parrain : Team Trail « Eric Favre » Manager : Yoan Meudec...

... ROYAT 100% Trail...

Le Royat Urban Trail : Fidèle à ses habitudes de vous offrir toujours plus de nouveautés. Le **ROYAT URBAN TRAIL** innovera une fois de plus que ce soit en termes de parcours mais aussi de formules. Découvrir, encore et toujours le patrimoine urbain et historique de la ville de **ROYAT**, les magnifiques façades des immeubles riche d'un passé du Thermalisme, les ruines Gallo Romaines, les Ruelles étroites, le **Parc Bargoin** mais aussi d'autres sites ouvert sur les espaces naturel, tels que le lieu identitaire de nôtre épreuve : la carrière de **Gravenoire** . Cette année le **GTT** (grande trace de trail) s'engagera sur d'autres espaces emblématiques de la cité **Thermale de ROYAT** : envie de vous faire découvrir l'Arboretum avec sa diversité arborescente, le Rocher du Salut par un passage inédit et sauvage, Le majestueux Golf et l'accrobranche du « Charade Aventure ».

Des traces inédites , exigeantes , pleines de relances que vous emprunterez sans retenues tant le parcours vous ravira : **Du PLAISIR 100% ROYAT.**

2018 : Verra le **ROYAT URBAN TRAIL** en Test Event du projet **TTN** (trail tour national) sur la distance 23 km à effectuer en solo ou en duo.

Le **Run Urbain** 9km sera aussi ouvert aux deux formules, solo et duo.

Les formules Duo : Partager le plaisir du Trail à 2, qu'importe la personne qui vous accompagne : un ami, un membre de vôtre famille ou autres, idéal pour les couples !!!

Retrouvez les valeurs de partage et d'entraide, expérimentez la course à pied en binôme.

Vous partez à 2 vous rentrez à 2.

Règlement Général 2018.

RUN URBAIN. (100% ROYAT).

*9km : 369M+ : Départ 9h30.

*formule Duo et Solo (parcours identique).

* **Dossard Bleu** * **SOLO (de 1 à 500)** * **DUO (de 600à 700)**

(soit 500 dossards solo et 100dossards duo).

*le **Run Urbain** par excellence « Courir pour Découvrir » Le patrimoine de ROYAT.

Un concentré de toute les éditions : on améliore, on épice , on apporte un zeste de nouveauté et voilà encore un parcours, dense, vif, dynamique....un 9 km typique ROYAT .

A découvrir absolument : Il à tout d'un grand !.

*plan.

*courbe altimétrique.

GTT (Grande Trace de Trail). (100%ROYAT).

*23 km : 1230 M+ : Départ 9h.

*formule Duo et Solo (parcours identique).

* **Dossard rouge** * **Solo (1000 à 1400)** * **DUO (de 1500 à 1600)**

(soit 400 dossards solo et 100 dossards duo).

*Vous aviez aimé le terrain de jeu 2017, unanimement vous vous êtes éclaté !!!

2018 sera encore plus fun, plus engagé, plus technique, plus sauvage : Made in ROYAT.

Une genèse totale entre Trail urbain et le Trail Nature : Des bouts de nature grandiose, sur des sentiers naturels : un appel des grandes traces à proximité de la cité Thermale.l

*plan.

*courbe altimétrique.

LES INSCRIPTIONS COMPRENNENT :

*le chronométrage.

* les cadeaux coureurs.

*la bière « **Chez le Brasseur** » offerte sur (présentation du Dossard), uniquement sur le village course

*Réduction au centre thermo ludique de **ROYATONIC** (réduction significatif à 75% soit 5 euros au lieu de 20 euros, sur présentation du dossard, valable 10 jours du 4 au 14 novembre, 1 seule entrée par dossard).

*Accès gratuit aux ravitaillements sur le site de l'épreuve.

Royat urban trail (règlement).

Article 1 : Frais d'inscription.

***RUN URBAIN : (dossard bleu), 9km, 369M+ Départ 9h30.**

*Formule Solo : 10euros + 2euros le (3 et 4 novembre), limité à 500 dossards.

*Formule Duo : 18euros par Binôme + 2euros le (3 et 4 novembre), limité à 100 dossards.

Rappel dossards solo de (1 à 500) Dossards Duo de (600 à 700).

***GTT (Gde Trace de Trail) : (dossard rouge), 23km, 1230m+, Départ 9h.**

*Formule Solo : 24euros + 2euros le (3 et 4 novembre), limité à 400 dossards.

*Formule Duo : 45euros + 2euros le (3 et 4 novembre), limité à 100 dossards.

Rappel Dossards Solo de (1000 à 1400) Dossards Duo de (1500 à 1600).

***INSCRIPTION** suite : Uniquement en ligne sur le site du **ROYAT URBAN TRAIL** mais aussi sur le Facebook en utilisant le lien « <http://sportips.fr/RUT18> » jusqu'au vendredi 2 novembre et dans la limite des places disponible.

Possibilité de s'inscrire sur place le samedi 3 novembre de 14h à 20h mais aussi le dimanche 4 novembre de 7h à 8h30 pour le **GTT** et de 7h à 9h pour le **Run Urbain à la Salle des Conférences (Casino de Royat)**.

Supplément de 2 euros pour toute les inscriptions **Solo et Duo** sur les deux distances, copie du Certificat Médical obligatoire avec la mention « Pratique de la course à pied en compétition », daté de moins d'1 an à la date de l'épreuve, copie de licence valide obligatoire (licence de course à pied, triathlon, course d'orientation).

Possibilité de retirer plusieurs dossards sur présentation des pièces d'identité à condition d'être à jour du dossier.

*Règlement possible par CB / Chèque / Espèce.

ARTICLE 2 : REGLEMENT.

*Le certificat Médical, licence et chèque sont à envoyés à **SPORTIPS (BP 20019, 83521 Roquebrune sur Argens cedex)** ou en téléchargeant vos documents à jour sur le lien (<http://sportips.fr/RUT18>) en effectuant votre choix de course :

Run Urbain : 9km (solo ou Duo). **GTT** : 23 km (solo ou Duo).

*Attention : Bâtons interdit sur les deux parcours.

*Les cadets ne pourront pas prendre part à la distance **GTT** (23km), ils devront obligatoirement être positionnés sur le **Run Urbain** (9km), avec accord parental et documents obligatoire.

***Temps Limite des courses** : **RUN URBAIN : 2 h** **GTT : 3h30 (2h15 au km 15).**

ARTICLE 3 : ANNULATION et REMBOURSEMENT.

*Toute demande d'annulation et de remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original avant le 1 novembre 2018 (date de la poste faisant foi).

*Adresser votre demande, ainsi qu'une enveloppe timbrée en indiquant votre nom, prénom et adresse à **ROYAT URBAN TRAIL** organisation Paris Lionel (Villa Prado, 6 bld de la Tailleurie, 63130 ROYAT).

*Après le 1 novembre 2018, il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais déjà engagés par l'organisation, les frais de dossier d'enregistrement par internet ne seront en aucun cas remboursés si le coureur ou l'équipe est forfait.

*Aucun dossier ne sera traité par mail (envoi postal uniquement).

*Changements d'équipiers pour les épreuves en Duo.

Après le 1 novembre 2018, il n'y aura plus aucun changement possible de la composition des équipes en cas de forfait de l'un des équipiers.

ARTICLE 4 : ASSISTANCE MEDICALE.

*La sécurité des deux parcours sera assurée par une antenne médicale (**UMPS** : Unité de Premiers Secours), ainsi que par un médecin de course, ainsi que par les très nombreux bénévoles positionnés sur les courses.

*Les emplacements du personnel UMPS seront indiqués sur les deux plans courses situés dans l'espace « retrait des dossards, salle des conférences », références ci jointes.

Run Urbain : espace médical (office du Tourisme, village départ), Km 4 (niveau poste) et arrivée.

GTT : espace médical (office de tourisme, village départ), Km 4 (niveau poste) km 14 (carrière Gravenoire) et arrivée.

*Les services médicaux assistés du comité d'organisation sont habilités à mettre hors course les concurrents paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

*Pour les Duos : son coéquipier choisira de poursuivre seul, hors classement ou de s'arrêter lui aussi, le coureur ou l'équipe qui abandonne doit remettre obligatoirement son dossard ou ses dossards à un organisateur ou à un poste de ravitaillement /control qui organisera leur retour sur l'aire d'arrivée.

*Au dos des dossards figure les numéros d'urgence en cas d'accident ou d'incident, en restant « Fair Play » et en prévenant les bénévoles les participants garantissent la sécurité de chacun.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION et MODIFICATION des PARCOURS.

*En cas de mauvaises conditions météorologiques, d'événements graves et pour des raisons de sécurité, l'organisation du **ROYAT URBAN TRAIL** et la **MAIRIE** se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, d'en modifier les parcours, les barrières horaires, l'emplacement des lieux d'assistance ainsi que les postes médicaux et cela sans préavis.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS et AFFICHAGE.

*L'organisation s'engage à faire figurer sur le lieu des courses (Zone départ et arrivée, village coureurs) mais aussi (Zone retrait des dossards et inscription) un espace :

INFOS COURSES sur lequel figureront : Les informations relative à l'épreuve.

PLAN des 2 courses avec détails explicatifs (pôle médical, ravitos, stationnement, espace retrait des dossards, remise des prix etc.).

ARRETE MUNICIPAL et information sécuritaire.

CONVENTION MEDICAL et ATTESTATION de présence des unités de 1^{er} secours.

CONVENTION et ATTESTATION d'ASSURANCE.

REGLEMENT des COURSES.

VISUEL des DOSSARDS.

LISTE des INSCRITS sur les différentes distances et formules.

PODIUMS dotation et horaires et lieux des remises des prix.

ARTICLE 7 : ASSURANCE et RESPONSABILITE.

*L'organisateur à souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance à responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de ses préposées et des participants.

*Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence (affiliation à la fédération respective : Fédération française d'athlétisme, fédération française de pentathlon moderne, Fédération de course orientation, fédération française de triathlon en cours de validité à la date de l'épreuve).

*pour les non licenciés : obligation de fournir un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

*aucune inscription ne sera officielle sans la validité de ces documents.

*l'organisateur pourra conserver la copie des documents présentés pour une durée maximum de 10 ans, délais de prescription,(sauf avis contraire de votre part) .

rappel : les cadets (16/17 ans, âge au 31 décembre) distance limité à 15 km, obligatoirement sur le Run Urbain avec autorisation parentale + certificat médical ou licence.

ARTICLE 8 : INDIVIDUELLE ACCIDENT.

*Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par le médecin, l'organisme de secours et la direction de course.

*l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

*la responsabilité de l'association sera dégagée dès le retrait des dossards pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation, ou du non respect du milieu naturel) par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

ARTICLE 9 : CONTROLE ANTI DOPAGE.

***Le ROYAT URBAN TRAIL organisation** est habilité à recevoir des contrôles **ANTI DOPAGE** par des médecins référents de la Fédération Française d'athlétisme aux termes de l'article R.232-48 du code du sport (exemplaire sur les espaces infos courses).

*les participants concernés seront prévenus par une communication micro, mais aussi par un affichage sur les différents « espaces infos de l'épreuve », il appartient à chacun de se conformer aux règles et aux procédures en vigueur émise par le code du sport.

*les participants doivent pouvoir justifier de leur identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire etc).

*l'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix.

ARTICLE 10 : RECLAMATION et JURY.

*Elles seront recevables uniquement par écrit et cela dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

*Les décisions sont sans appel.

*Membres du jury : Directeurs des parcours : Lefrançois Rudy, Verrissimo Cyril.

: Médecin Course : Gourbeyre Patrick.

: Membre du club :Royat Urban Trail running club : Billonnet David.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES.

*Les dossards ne seront ni cessibles ni transmissibles.

*Les Bâtons de course sont interdits et sur l'intégralité de l'épreuve.

*Accompagnement individuel à vélo ou autre moyen motorisé interdit, seul les membres de l'organisation auront le droit de se mouvoir en vélos motorisés (avec un gilet jaune de l'organisation, en respectant le code de la route et en respectant les participants).

*En milieu urbain, les participants doivent obligatoirement respecter le code de la route, être attentif et ne pas posséder de moyen audio pouvant nuire à leur vigilance.

*les épreuves se déroulent en auto suffisance partielle, une réserve personnelle solide et liquide est requise pour chacun, plusieurs ravitaillement seront mis en place sur les parcours.

*les participants doivent courir avec un équipement adapté à la compétition et aux conditions hivernales (collant long, coupe vent, imperméable, couverture de survie, sifflet, système d'hydratation avec au moins 0.5l de boisson, vivres).

*La participation des personnes à mobilité réduite sera soumise à l'examen du comité d'organisation.

*Aucune consigne sac possible, veuillez prendre vos précautions.

*En raison du plan **VIGIPIRATE** sur le site de la course, des agents assermentés de la PAG pourront demander à toutes les personnes d'ouvrir sacs et bagages et effectuer des palpations.

ARTICLE 12 : SIGNALISATIONS.

***Balisage** : **RUT** au sol réalisés au pochoir (**Rouge /dossard liseré rouge** pour le **GTT** épreuve en Solo et Duo) tracé identique (23 km) et **RUT** au sol au pochoir (**Bleu /dossard liseré bleu** pour le **RUN URBAIN** épreuve Solo et Duo) tracé identique (9km).

* **Panneaux** (grande flèche **ROYAT URBAN TRAIL** en milieu urbain, Rubalise vert GO SPORT, Rubalise Rouge et Blanche en milieu naturel, des petites flèches **ROYAT URBAN TRAIL**, des petites flèches Rouge.

***Panneaux** kilométriques, panneaux de ravitos, panneaux changement de direction, panneaux « Terrain glissant ».

***STAFF ROYAT URBAN TRAIL** en blouson bleu, *Bénévoles en polaire grise *gilet jaune et maillot bleu.

***1 Serre file** par course (gilet jaune inscription en rouge pour le **GTT** et un serre file gilet jaune inscription en bleu pour le **RUN URBAIN**).

***2 patrouilleurs** (gilet jaune inscription rouge pour le **GTT** et 1 patrouilleur gilet jaune inscription bleu pour le **RUN URBAIN**).

ARTICLE 13 : REGLEMENT SPECIFIQUE des COURSES en DUO.

*Les inscriptions seront closes dès que le quota des **100 équipes** par distances aura été atteint pour l'ensemble de la manifestation au soir du 2 novembre à la clôture en ligne.

***Répartition :**

RUN URBAIN : dossard bleu de 600 à 700 soit 100dossards.

GTT : Dossard rouge de 1500 à 1600 soit 100 dossards.

*les inscriptions se font uniquement en ligne avec paiement sécurisé à partir de mi juin 2018.

*Pour le **GTT** : les droits d'inscription ainsi que les conditions d'admissions sont identiques à celle de la course **SOLO**, (ouverte à toutes les personnes, licenciés ou non H et F en respectant rigoureusement les formulaires, **INTERDIT aux cadets**).

*Pour le **RUN URBAIN** : les droits d'inscription et condition d'admission sont identique à celle de la course SOLO.

ENTRAIDE et COMPORTEMENT.

*Les courses en DUO se réalisant en binôme, l'entraide et l'assistance entre les 2 équipiers est autorisée à la manière des coureurs de raid multisports, les équipiers peuvent utiliser des systèmes d'accroche ou de tractage entre eux (élastique), mais ceux-ci doivent pouvoir s'enlever très facilement et rapidement et ne pas gêner les participants des autres équipes en duo, mais aussi les participants solo.

*l'utilisation du système de tractage est sous la seule responsabilité de l'équipe, l'organisation se garde le droit à la vérification du matériel ou pendant la course de refuser un système qui pourrait s'avérer dangereux pour les participants.

***CLASSEMENT et RECOMPENSES.**

Pour être classé les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, dans la même seconde.

DOTATION en lots (aucune dotation en argent, les Louis D'or étant réservés aux épreuves SOLO).

1^{ère} équipe Homme 1^{ère} équipe Mixte 1^{ère} équipe Féminine. Sur les deux distances duos.

*La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium, En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

ARTICLE 14 : DOTATIONS et RECOMPENSES pour les

PODIUMS SOLO et DUO.

*L'intégralité des

remises des prix s'effectueront au « CASINO PARTOUCHE » de ROYAT à partir de 13h15.

***Répartitions des podiums.**

RUN URBAIN SOLO : 1, 2 ,3 H et F, 1er Sénior H et F, 1er Master H et F (toute catégorie), 1er Espoir H et F, 1er Junior H et F et 1er Cadet H et F.

Les vainqueurs H et F du **RUN URBAIN** se verront remettre un « LOUIS d'argent » ainsi que le Trophée spécifique à l'épreuve (réalisation Emmanuelle Bideau artiste céramiste à Royat).

RUN URBAIN Duo : 1ère équipe H, 1ère équipe F, 1ère équipe Mixte.

***GTT (Gde Trace de Trail)** : 1 ,2 3 H et F, 1er Sénior H et F, 1er Master H et F (toute catégorie), 1^{er} Espoir H et F et 1er Junior H et F (pas de classement cadet).

Les vainqueurs H et F du **GTT** se verront remettre le « LOUIS d'OR » ainsi que le Trophée spécifique à l'épreuve (réalisation Emmanuelle Bideau : artiste céramiste à Royat).

GTT Duo : 1ère équipe H, 1ère équipe F, 1ère équipe Mixte.

*De nombreux lots offerts par nos partenaires sur tous les podiums.

*Une Tombola sur tirage au sort des dossards permettant à plusieurs participants de gagner des séjours touristiques, des nuitées d'hôtel, des boxs sport, des multiples cadeaux de nos partenaires.

*Les résultats seront affichés quelques jours après l'épreuve sur le Facebook et sur le site Internet de l'épreuve. Les gagnants seront contactés par le comité d'organisation en vue de réceptionner leurs lots.

ARTICLE 15 : DROIT à l'IMAGE.

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation du **ROYAT URBAN TRAIL** un pouvoir tacite pour utiliser toute photo, image ou vidéo concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celle-ci.

ARTICLE 16 : LOI INFORMATIQUE et LIBERTE.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Article 17 : CONDITIONS GENERALES.

*Tout coureur (Solo ou Duo) s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

*La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

*Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel, humain et s'engage totalement d'afficher et de promouvoir des idées politiques et religieuses pendant la course.

ARTICLE 17 : La CHARTRE du TRAIL.

***Respect du milieu et de nos engagements.**

La présente chartre engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets, gels énergétiques usagés au sol.

Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d'intérêt communautaire pour la préservation du milieu naturel.

Utiliser des gobelets jetable ou réutilisable aux ravitaillements de façon à limiter les déchets.

Trier ses déchets lors de l'événement (sur les zones de ravitaillements, zone départ et arrivée), port de gants hygiénique pour les bénévoles.

Se regrouper pour former des voitures complètes pour se rendre au départ de l'épreuve.

Le participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté, à donner l'alerte en se référant aux numéros (assistance et médical au dos de chaque dossard), mais aussi auprès du bénévole le plus proche.

Les participants du **ROYAT URBAN TRAIL** (coureurs, organisateurs, exposants et partenaires), s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

ARTICLE 18 : MOTIFS de DISQUALIFICATION.

- *Jeter au sol : papiers, bouteilles vide, barres et ou gels énergétiques.
- *Tricher en coupant le parcours, en débalisant volontairement le parcours.
- *Manquer de respect aux membres de l'organisation, aux bénévoles par des mouvements d'humeur et des gestes déplacés.
- *L'inscription au Trail vaut pour acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements « Développement Durable ».

- *Tous concurrents s'inscrivant sur le **ROYAT URBAN TRAIL** reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte les clauses.

STATIONNEMENTS ET ACCESSIBILITE.

- *De nombreuses rues de ROYAT se trouvent être sur les tracés des 2 parcours et seront soumis à un arrêté municipal, interdisant le stationnement : attention aux mises en fourrière possible. Aucun stationnement Place Allard (parking Royatonic / Le Flore / Office de Tourisme).
- *nous vous demandons de respecter les emplacements privés et d'éviter les stationnements sauvages pouvant perturber les sorties des résidents.
- *3 Parkings à votre disposition (idem aux éditions précédentes).
- *Parking « St Victor » (situé entre le casino Partouche de Royat et FR3 Auvergne) accessible avec un ticket à 0 euros.
- *Parking de « la Belle Meunière » la partie haute étant réservée à l'épreuve.
- *Parking du Stade du Breuil.

- *Utiliser les lignes de bus de la T2C , le covoiturage .

ROYAT URBAN TRAIL organisation.